

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
RÈGLEMENT (2014-20) MODIFIANT LE RÈGLE-  
MENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT  
DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) ET  
LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (2005-18), AFIN D'IDENTIFIER  
CERTAINS PARCS ET PLACES PUBLIQUES**

Avis public est, par les présentes, donné aux personnes intéressées des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0493 du 1<sup>er</sup> décembre 2014, un premier projet du *Règlement (2014-020) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), afin d'identifier certains parcs et places publiques.*

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 27 janvier 2015, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage;

QUE ce règlement vise à intégrer divers terrains présents sur le territoire dans des secteurs de zonage permettant les parcs et les places publiques. Cette intervention vise à assurer aux résidents davantage d'espaces verts à proximité des lieux d'habitation.

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 4 décembre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx